

Les ambassadeurs culture en établissement

La mission a été définie dans le cadre du séminaire des membres du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) en février 2024

La fiche mission des ambassadeurs culture en établissement est le fruit de la réflexion des lycéens élus au CAVL.

Qui sont-ils ?

Ils sont volontaires et recrutés dans le cadre d'appel à candidature. Ils rédigent une lettre de motivation au moment des semaines de l'engagement du 18.09 au 7.10. La lettre est à adresser au chef d'établissement qui l'adresse au référent culture et au référent vie lycéenne.

Il y a au moins un élu du CVL parmi eux.

Quel est le profil recherché ?

Ils sont ouverts d'esprit, ils connaissent les ressources culturelles de proximité notamment.

Ils sont engagés/prêts à s'engager dans la vie de l'établissement.

Quelles sont leurs missions ?

Axes principaux : Informer - Communiquer - S'engager

- ✓ Ils s'engagent dans la vie de l'établissement : organiser et valoriser des projets ou évènements en lien avec les référents culture et vie lycéenne et les éco-délégués dans le cadre de projets transversaux.
- ✓ Ils favorisent le partenariat avec des structures culturelles, des établissements scolaires du bassin. Les coordonnateurs départementaux pour l'éducation artistique et culturelle (CODEAC) peuvent les aider dans cette démarche.
- ✓ Ils accompagnent les élèves pour l'utilisation de la part individuelle du pass Culture.
- ✓ Ils promeuvent et s'engagent dans Fête lycéenne des arts et de la culture (FLAC) qui se doit d'être un évènement académique majeur.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
 Culture
 Égalité
 Fraternité

LES AMBASSADEURS CULTURE EN ÉTABLISSEMENT

- ✓ Participer au dynamisme et au développement de la vie culturelle de l'établissement
- ✓ Bénéficier de formations pour mieux comprendre les enjeux de l'éducation artistique et culturelle
- ✓ S'engager dans la vie de l'établissement
- ✓ Organiser et valoriser des projets ou événements
- ✓ FLAC - Fête lycéenne des arts et de la culture
- ✓ PASS Culture
- ✓ Accompagner ses pairs pour l'utilisation de la part individuelle du pass Culture
- ✓ Partenariats en partenariat avec des structures culturelles de proximité, les lycées voisins, les établissements du bassin éducatif.

Être ambassadeur culture en établissement ?

Les ambassadeurs sont recrutés via un appel aux volontaires. Ils doivent une lettre de motivation. Il y a au moins un élu CVL parmi eux. Ils sont recrutés depuis et promeuvent la culture dans et dehors. La formation s'adresse en priorité aux élèves de classes terminale et de première. Les ambassadeurs de l'établissement favorisent le développement de la curiosité des lycéens et des membres de la communauté éducative du lycée. Ils contribuent aux ressources culturelles. Ils communiquent, au sein de l'établissement, ils promeuvent les événements locaux et le PASS Culture. Le partage d'expériences entre établissements est recommandé.

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'éducation culturelle - 0253202202@acad.ors.ac.fr - 02 39 79 46 30026
 Délégation académique à la vie lycéenne - acad@acad.ors.ac.fr - 02 39 79 46 30026